

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2021

---

**PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 273

présenté par

M. Hemedinger, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Benassaya et  
Mme Trastour-Isnart

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Peuvent également faire »

les mots :

« Font également ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lorsqu'il a été prononcée la fermeture d'un lieu de culte, il est indispensable de fermer également les locaux et dépendances de ce même lieu de culte, lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser qu'ils seraient également utilisés pour propager des idées, des théories, qui provoquent à la violence, à la haine, à la discrimination ou à la commission d'actes de terrorisme ou font l'apologie de tels actes.